

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 687

présenté par

M. Letchimy, M. Lurel, M. Manscour, Mme Taubira, Mme Jeanny Marc,
Mme Berthelot, M. Lebreton, M. Fruteau, Mme Girardin, M. Jalton,
M. Tourtelier, M. Brottes et M. Lesterlin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« , soit moins de quatre cent cinquante parties par million (ppm) par mètre cube de dioxyde de carbone dans l'atmosphère »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Chiffre retenu par le GIEC pour tenter de maintenir le réchauffement à 2°C.